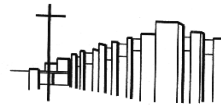


2012

Un seul Seigneur... Una sola Fede...



(suite) Lettre pastorale sur la liberté de conscience et de religion Conseil permanent de La Conférence des évêques catholiques du Canada

Inquiétudes contemporaines

8. Malheureusement, la liberté religieuse n'est pas toujours garantie partout de manière efficace. Elle est parfois niée pour des motifs religieux ou idéologiques. Parfois, même si elle est reconnue en droit, elle est brimée en pratique par un système juridique ou par un ordre social qui impose à la société un contrôle strict, voire un monopole. Selon une étude récente, plus de 70% des pays du monde imposent des restrictions juridiques ou administratives qui annulent en pratique les droits des croyants individuels ou de certains groupes religieux. Parmi ces contraintes, citons l'enregistrement obligatoire des groupes religieux, l'interdiction des conversions, les restrictions imposées aux missionnaires étrangers, les avantages accordés à un groupe religieux plutôt qu'à un autre, les amendes et le harcèlement²⁰.

Des menaces plus subtiles pèsent sur la liberté religieuse du fait de la prédominance culturelle du laïcisme radical et d'un « relativisme subliminal qui pénètre tous les domaines de la vie. Parfois, ce relativisme devient batailleur, se dirigeant contre des personnes qui disent savoir où se trouve la vérité ou le sens de la vie²¹. » Paradoxalement, ce relativisme sous-entend souvent la relativité absolue de toute connaissance et de tout sens, et ensuite il cherche à imposer cet absolu aux autres, souvent contre leur conscience ou leur croyance religieuse. Chaque fois que le droit à la liberté de conscience et de religion est compromis, il faut nous objecter clairement et courageusement, en particulier lorsque sont persécutées des minorités religieuses.

Inquiétudes internationales

9. Dans un rapport de 2010 sur la liberté religieuse dans le monde, l'organisme Aide à l'Église en détresse expose des faits troublants sur la situation actuelle : aujourd'hui, 75% des persécutions religieuses dans le monde visent les chrétiens. Le Saint-Père vient de le dire sans ambages : « Les chrétiens sont à l'heure actuelle le groupe religieux en butte au plus grand nombre de persécutions à cause de leur foi²². » Outre les chrétiens, des membres d'autres groupes religieux subissent souvent de violentes attaques ou sont victimes de discrimination dans plusieurs pays, en particulier là où ils constituent des minorités. Entre autres incidents et situations, nous avons récemment été témoins du massacre de chrétiens coptes en Égypte, du bombardement d'églises au Nigeria, de l'ingérence systématique dans les affaires ecclésiastiques par les autorités chinoises, de l'appel à l'exécution de convertis au christianisme en Afghanistan et en Iran, des conséquences de la loi contre le blasphème au Pakistan, des mesures prises dans certains pays européens contre des gynécologues et des obstétriciens pour les obliger, à l'encontre de leur conscience, à dépister les cas de trisomie²¹ chez les enfants à naître afin d'en provoquer ensuite l'avortement, et d'« une autre atteinte à la liberté religieuse des familles dans certains pays européens, là où est imposée la participation à des cours d'éducation sexuelle ou civique véhiculant des conceptions de la personne et de la vie prétendument neutres, mais qui en réalité reflètent une anthropologie contraire à la foi et à la juste raison²³. »

Inquiétudes dans notre pays

10. Pendant la dernière décennie sont survenues au Canada plusieurs situations qui amènent à se demander si notre droit à la liberté de conscience et de religion est toujours respecté. Il arrive en effet que des croyants soient contraints par la loi d'exercer leur profession sans égard à leurs convictions religieuses ou morales, voire à leur encontre. Cela se produit chaque fois que sont promulguées des lois – portant le plus souvent sur des questions liées à la dignité de la vie humaine ou à la famille – qui limitent le droit à l'objection de conscience chez les professionnels de la santé et du droit, les enseignants et les politiciens. Par exemple, des collèges de médecins exigent de leurs membres qui refusent de pratiquer l'avortement